

Bilan 2024

ACTIF	NET	PASSIF	NET
actif immobilisé		0 Capital	
immobilisations in		0 écart de réévaluation	
fonds commercial		0 Réserves	
autres		0 réserve légale	
immobilisations co		0 réserves réglementées	
immobilisations f		0 autres	
TOTAL I			
Actif circulant		report à nouveau	9345,75
stocks et en cours autres que marchandises		Résultat (bénéfice)	9834,05
		Provisions réglementées	
marchandises			
avances et acomptes versé sur commandes			
		TOTAL I	19179,8
Créances			
clients et comptes rattachés		Provisions pour risques et charges (II)	
Autres	19179,8	Dettes	
Valeurs mobilières de placement		emprunts et dettes assimilées	
disponibilités (autres que caisse)		avances et acomptes rattachés	
		Fournisseurs et acomptes rattachés	
		Autres	
Total II		Total III	
Charges constatées d'avance		Produits constatés d'avance (IV)	
TOTAL GENERAL (I+)	19179,8	TOTAL GENERAL (I-II+III+IV)	19179,8

Elohi KOKK


comptes clos le 31
 decembre 2024 La trésorière, le 31 mars 2025

Annexe 2024 Union syndicale Solidaires 02

Introduction : qui sommes-nous ?

L'Union syndicale Solidaires 02 regroupe l'ensemble des syndicats Sud et Solidaires implantés dans le département de l'Aisne, qu'ils soient du privé ou du public.

L'Union syndicale Solidaires 02 est affiliée à l'organisation syndicale Solidaires nationale et à ce titre participe à son échelle à l'organisation de Solidaires National (réunions, congrès)

Les statuts de l'Union syndicale Solidaires 02 sont déposés auprès de la mairie de Laon.

1.Faits majeurs de l'exercice

2.Principes, règles, méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le principe du respect des principes de prudence, conformément aux hypothèses de base :

-continuité de l'activité

-Image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Union syndicale Solidaires 02

-régularité et sincérité

-Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices

-non compensation,

Et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de la réglementation Comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, de l'Avis n°2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de la réglementation Comptable n°099-01 01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°099-03 relatif à la réécriture du Plan comptable Général.

Nous clôturons les comptes au 31 décembre de chaque année.

Immobilier et mobilier

Les locaux syndicaux nous sont mis à disposition par la mairie de Laon au sein de la Maison des syndicats avenue Jean Jaurès. Aussi nous disposons de 9 mètres carrés de local syndical et des salles de réunion sont à notre disposition. Nous avons à notre charge chaque année des charges locatives concernant l'exercice précédent que nous versons au comité de gestion de la maison des syndicats.

Le mobilier de bureau a été récupéré lors de notre entrée dans les locaux.

L'ordinateur portable, l'appareil de vidéo-projection le photocopieur viennent du CEFI Solidaires (organisme national de formation du Solidaires).

Nous ne le comptons pas dans les immobilisations car ces biens ne font pas partie de notre patrimoine.

4.Etat des créances et des dettes

Elles sont toutes inférieures à un an.

5.Etat des fonds syndicaux

Capitaux propres	N-1	Exercice 2024	
réserve pour projet associatif	13828,56	9345,75	
résultat de l'exercice	-4482,81	9834,05	(année 2024 bénéficiaire)
Total	9345,75	19179,8	

6.Tableaux d'affectation des résultats

Le résultat de l'exercice 2024 est de 9834.05 (bénéficiaire)

7.Etat des provisions

8.Personnel mis à disposition

Il n'y a ni salarié, ni stagiaire, ni permanent. Les membres du bureau obtiennent au fil de l'eau du temps de leurs organisations respectives pour participer aux réunions internes et externes.

9. Cotisations syndicales

Les syndicats membres de l'union syndicale Solidaires 02 reversent un euro par adhérent/an.

10 Tableau des ressources

Ressources de l'année	N-1	exercice 2024
Cotisations reçues	585	617
reversement	-40	-120
Subventions reçues	500	11482
Autres produits d'exploitation perçus	1302,09	561,23
Produits financiers perçus		
Total	2347,09	12540,23

Fait à Laon le 31 mars 2025.

La trésorière,

Elodie KOHL
